

Bureau Communautaire

29 juin 2009 – Maison de Pays

Présents : Mme Campala, M.M. Boudot, Vernis, Enoux, Auclair, Rochon, Julien, Thomas.

Ordre du jour :

- * Bilan au Contrat d'Intercommunalité – 1ère génération,
- * Présentation du nouveau dispositif Contrat de Territoire Allier,
- * Réflexion sur les axes de développement,
- * Questions diverses.

Bilan du Contrat d'Intercommunalité – 1ère génération

Il est rappelé aux élus que la Communauté de Communes voit son 1^{er} Contrat d'Intercommunalité se terminer le 31 juillet prochain. Signé le 16 février 2006, il a permis de financer un plan d'actions. Il est représenté les actions subventionnées au titre du Contrat d'Intercommunalité :

En euro

ACTIONS	COUT ESTIMATIF DE L'ACTION	DEPENSES ENGAGEES PAR LA CCBB	SUBVENTIONS SOLLICITEES		SUBVENTIONS VERSEES	RESTE A PERCEVOIR	RESTE EN %
			Investissement	Fonctionnement			
LUA :							
poste animateur	93 000,00	43 857,00		18 400,00	18 400,00	0,00	0
ZAC :							
réserves foncières	229 940,00	54 124,03	68 502,00		16 124,00	52 378,00	76,00
Enfance-jeunesse :							
bus	25 100,00	20 758,50	10 040,00		6 958,24	3 081,76	31,00
Habitat :							
primes vacances	49 500,00	19 500,00	14 850,00		5 850,00	9 000,00	61,00
communication	23 650,00	1 277,55		6 290,00	553,50	4 386,50	91,00
primes façades	110 000,00	44 785,97	33 000,00		13 435,79	19 564,21	59,00
communication	23 650,00	1 277,55		6 290,00	553,50	4 386,50	91,00

Site internet :							
création du site	3 000,00	3 588,00	1 200,00		1 200,00	0,00	0
Produits touristiques :							
Rando théâtre	60 750,00	8 092,70		2 700,00	2 700,00	0,00	0
Sensibilisation des jeunes publics :							
création d'une mallette	19 500,00	2 560,00	768,00		768,00	0,00	0
animation sur le bocage	9 200,00	2 828,00		2 760,00	1 271,00	1 489,00	54
TOTAL	647 290,00	202 649,30	128 360,00	36 440,00	67 814,03	94 285,97	57,21
			164 800,00				

Présentation du nouveau Contrat de Territoire Allier :

Il est expliqué aux élus les principales caractéristiques et différences entre l'ancien dispositif « Contrat d'Intercommunalité » et le nouveau « Contrat de Territoire Allier » :

	Contrat d'intercommunalité 1^{ère} génération	Contrat de Territoire Allier
Enveloppe	165 000 €	347 628 € dotations de base avec 4 variables : pop DGF + CIF + CMPF + Ecart Potentiel Fiscal
Répartition fonctionnement investissement	75 % investissement (mini) : 123 750 € 25 % fonctionnement (mini) : 41 250 €	25 % investissement : 260 721 € 75 % fonctionnement : 86 907 €
Dépenses éligibles	Actions liées aux thèmes : - artisanat, commerce, emploi - technologies de l'information et de la communication - petite enfance et jeunesse - logement	Cf feuille jointe : - Actions relevant du fonctionnement - opérations structurantes d'investissement * suppression de l'étude préalable * suppression de l'aide à l'ingénierie
Taux d'intervention	Fonctionnement : 40 % Investissement : 40 %	Taux plancher : 15 % avec subvention minimum de 4 000 € (en investissement) et 2 600 € en fonctionnement Dépenses : 27 000 € minimum en investissement et 17 333 € mini en fonctionnement Taux maximum : 50 %

Calcul de l'enveloppe : 347 628 €

* Une dotation de base pondérée par 4 variables :

- la population DGF avec un système dégressif de dotation / habitant permet de définir une dotation de base.

- le Coefficient d'Intégration Fiscale : mesurant la part de la fiscalité intercommunale sur la fiscalité du territoire : plus il est élevé, plus la communauté de communes dispose de compétences, plus elle a de dépenses à satisfaire.

- le Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal : mesurant la part des recettes fiscales de la communauté de communes par rapport à son potentiel fiscal, il révèle la capacité de la communauté de communes à mobiliser ses propres ressources avant de faire payer ses investissements par les autres collectivités.

- l'Ecart Relatif de Potentiel Fiscal : mesurant la richesse fiscale du territoire par rapport aux territoires de la même catégorie, il s'avère indispensable dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire dont un des objectifs est la solidarité.

* Modalités d'intervention :

- fixation d'un taux plancher d'intervention à 15 % avec subvention minimum de 4 000 € en investissement et 2 600 € en fonctionnement.

- taux maximum d'intervention de 50 %.

* Actions relevant du fonctionnement : maximum 25 % de l'enveloppe globale attribuée à l'EPCI, plafonnées à 100 000 € pour les 3 ans, soit 33 333 € par an. Dépenses éligibles : études de faisabilité, études fondamentales type SCOT, PLU, chartes architecturales, dépenses liées au fonctionnement des activités des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, notamment les projets d'animation, et à l'accueil de nouvelles populations. Sont exclues les opérations liées à des actions de communication, promotion, édition, animation territoriale, manifestations.

* Opérations structurantes d'investissement relevant de la politique d'aménagement du territoire gérées par la Direction de l'Aménagement du Territoire.

Sont exclues les actions relevant des aides liées à la voirie, aux contrats d'aménagement de bourg, aux casernes de gendarmerie, à l'habitat, et des dispositifs dits « classiques » gérés par les autres directions ou missions du Conseil Général.

Réflexion sur les axes de développement

A partir de ces informations, les élus sont interrogés sur les axes de développement, les lignes directrices du nouveau plan d'actions que la Communauté de Communes pourrait mettre en place pour les années 2010, 2011 et 2012, et qui constituerait les bases du nouveau projet Contrat de Territoire Allier.

Les différents élus font part de leurs observations et souhaits de développement.

* Une discussion est engagée sur le au Plan d'Eau de Vieure. Ce dernier apparaît en l'état actuel plus comme un terrain de jeux que comme une véritable base de loisirs. Certains élus estiment dommage que la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais ne bénéficie pas de cet outil touristique de proximité et ne puisse le mettre en valeur.

Pierre Thomas rappelle que le Syndicat Intercommunal Centre Bocage est en attente, du Conseil Général de l'Allier, d'être transformé en SMAT, et pouvoir ainsi bénéficier de subventions complémentaires de 210 000 € par an. Mais d'énormes problèmes font que la situation ne bouge pas.

Les élus souhaitent qu'une réflexion soit menée sur ce site.

* Action « Habitat »

Les élus sont d'accord pour transférer l'enveloppe « Habitat » non consommée du 1^{er} Contrat d'Intercommunalité sur le prochain.

* Développement de l'habitat pour accueillir les personnes âgées

Il est demandé que soit examiné la problématique des familles d'accueil afin de valoriser et professionnaliser ce métier. Cela permettrait de créer des emplois sur le territoire.

* Maison de santé pluridisciplinaire.

* Centre de Loisirs sans hébergement.

* Crèche permanente et fixe.

Les élus se voient présenter une liste d'actions :

AXE 1 : Favoriser un développement économique respectueux de l'authenticité et de la fragilité du territoire

Sous mesure 1 : Organiser l'accueil de nouveaux porteurs de projets, notamment dans l'agriculture, l'artisanat et les services :

Action n° 1 : Constituer un outil de maîtrise foncière à l'échelle de la Communauté de Communes

Action n° 2 : Constituer des réserves foncières pour l'accueil de porteurs de projets

Action n° 3 : Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et maintenir le dynamisme agricole

Action n° 4 : Soutenir la plate-forme d'initiative locale

Action n° 5 : Organiser des sessions d'accueil d'actifs

Action n° 6 : Sensibiliser les habitants, les délégués à l'accueil et les municipalités à l'accueil de nouvelles populations

Action n° 7 : Créer, recenser, qualifier et promouvoir les locaux permettant l'installation de nouvelles activités

Action n° 8 : Accompagner et soutenir la coopérative d'activités et d'emploi « Appuy Créateur »

Action n° 9 : Faciliter l'intégration de personnes étrangères

Action n°10 : Faciliter le logement locatif pour un rapprochement inter-générationnel

Sous mesure 2 : Inciter et soutenir une agriculture respectueuse du cadre de vie et de la santé :

Action n° 11 : Création d'un atelier de transformation des produits locaux

Action n° 12 : Développement de marques (« non ogm », « bocage bourbonnais »)

Action n° 13 : Réalisation d'une plate-forme de stockage pour la valorisation du bois-énergie

Action n° 14 : Incitation à la réalisation de plan de gestion pour les agriculteurs engagés dans la filière bois-énergie

Sous mesure 3 : Organiser une offre touristique fidèle à l'authenticité et tenant compte de la fragilité du territoire :

Action n° 15 : Développer un tourisme dynamique

Action n° 16 : Programme de signalétique touristique et patrimoniale

Action n° 17 : Promouvoir des sentiers de randonnée thématiques

Action n° 18 : Créer et mettre en place une signalétique intercommunale pour les communes

Action n° 19 : Inciter et aider à la création d'hébergements touristiques sur le territoire

Action n° 20 : Elaborer des produits touristiques locaux

Action n°21 : Faire du Plan d'Eau de Vieure une véritable base touristique et de loisirs

AXE 2 : Consolider la qualité du cadre de vie au sein du territoire

Sous mesure 1 : Préserver un bon niveau de services publics et d'aide aux personnes et un lien social (solidarité et animation) persistant :

Action n° 22 : Veille pour la préservation des services publics

Action n° 23 : Etude d'opportunité pour la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Action n° 24 : Ancrer et développer le Centre de Loisirs sans Hébergement

Action n° 25 : Promouvoir et installer durablement le RAM et la Halte garderie itinérante

Action n° 26 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

Action n° 27 : Développer le logement adapté aux personnes âgées

Action n° 28 : Développer le transport à la demande

Suite à cette présentation, il est proposé aux élus de hiérarchiser ces projets d'actions afin de ne retenir, dans un 1^{er} temps, que les actions qui leur semblent intéressantes à développer. Aussi, il leur sera envoyé par courriel un questionnaire afin de connaître leur souhait.

Suite au retour de leurs réponses, les fiches seront retravaillées pour aller plus loin dans la démarche (contenu et financement).

Une prochaine rencontre, fixée à la rentrée de septembre, sera organisée afin de présenter les résultats de ce travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.